

7. Finances locales

7.10 – Divers

N° 0049- 2024

DECISION DU MAIRE

Demande d'aides financières auprès de l'Etat au titre du FIPD 2024 et à tout autre organisme pour le renforcement de la sécurité de la ville de Pont-Audemer par l'installation de caméras de vidéoprotection

Le maire de la ville de PONT-AUDEMER

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n°101-2022 en date du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au maire ou à son représentant de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, pour tout projet, en investissement et/ou en fonctionnement, sans limite de montant.

Considérant qu'il faut garantir un cadre de vie de qualité et sécurisé pour tous ;

Considérant que l'installation de caméras de vidéoprotection contribue au renforcement de la sécurité des acteurs et habitants de la ville ;

Considérant qu'il est primordial d'assurer un niveau de vigilance maximum lors du passage de la flamme olympique dans la ville de Pont-Audemer ;

Considérant que le projet d'installation de caméras de surveillance est dans la continuité du contrat local de sécurité passé entre la ville de Pont-Audemer et la Préfecture ;

Considérant que le plan de financement ci-dessous permettrait à la ville de réaliser son projet

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		
Installation de 30 caméras de vidéoprotection	236 999,40 €	Etat (FIPD)	80,00%	189 599,52 €
		Ville de Pont-Audemer	20,00%	47 399,88 €
Total	236 999,40 €	Total		236 999,40 €

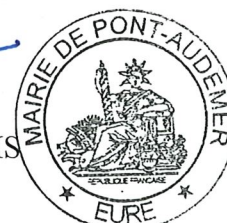
DECIDE de solliciter les aides financières auprès de l'Etat au titre du FIPD 2024 et à tout autres organismes au montant le plus élevé possible pour le renforcement de la sécurité de la ville de Pont-Audemer par l'installation de caméras de vidéoprotection.

Fait à Pont-Audemer, le 26 février 2024

Le Maire de Pont-Audemer



Alexis DARMOIS



Plan de financement prévisionnel Vidéoprotection

Plan de financement prévisionnel		Recettes
Dépenses HT	Etat (FIPD)	80,00%
Installation 1A	11 743,95 €	189 599,52 €
Installation 2A	14 548,81 €	
Installation 3A	13 122,85 €	
Installation 4A	11 129,03 €	
Installation 7A	21 095,67 €	
Installation 11A	18 802,56 €	
Installation 12A-13A	22 536,96 €	
Installation 14A	17 146,55 €	
Installation 16A	22 771,71 €	
Installation 21A	8 386,81 €	
Installation 22A	7 554,03 €	47 399,88 €
Installation 23A	18 108,38 €	
Installation 24A	14 833,40 €	
Installation 27A	19 257,75 €	
Installation Théâtre	15 960,94 €	
Total	236 999,40 €	Total 236 999,40 €

Ville de Pont-Audemer

Fait à Pont-Audemer, le 23 février 2024

Le Maire de Pont-Audemer



Alexis DARMOIS
Alexis DARMOIS